

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

LISTES DES DELIBERATIONS

Adoptées par le conseil municipal

									Voix
2026-043	Approbation du règlement intérieur du conseil municipal								Unanimité
2026-044	Modification de la composition des commissions communales								Unanimité
2026-045	Modification des délégations du conseil municipal au maire								Unanimité
2026-046	Approbation de la charte du conseil municipal des enfants et des jeunes (CME-CMJ)								22 Pour 5 Abstentions
2026-047	Approbation du pacte de gouvernance de la CCTVL								Unanimité
2026-048	Approbation du règlement budgétaire et financier 2026-2033								Unanimité
2026-049	Définition du cout de revient par élève et de la part obligatoire de l'école privée Notre Dame								Unanimité
2026-050	Définition du cout de revient par élève et de la part facultative de l'école privée Notre Dame								21 Pour 6 Abstentions
2026-051	Demande de fonds de concours pour la réfection du plancher des stalles de la basilique								Unanimité
2026-052	Demande de subvention au titre du CRST pour la création d'un théâtre de verdure au Clos Noah								Unanimité
2026-053	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour la création d'un théâtre de verdure au Clos Noah								Unanimité
2026-054	Tarifs 2026-2027 de l'école municipale de musique								Unanimité
2026-055	Approbation des modifications de la convention du service Pass jeunes								Unanimité
2026-056	Modification du règlement intérieur du service Pass jeunes								Unanimité
2026-057	Mise en place d'un moyen de communication pour l'adjoint aux travaux et à l'événementiel								Unanimité
2026-058	Création de dix emplois permanents à l'école municipale de musique								Unanimité
2026-059	Création de deux emplois permanents aux services périscolaires								Unanimité
2026-060	Modification de la durée hebdomadaire de 2 emplois permanents								Unanimité
2026-061	Recours à un contrat d'apprentissage aux services périscolaires								Unanimité
2026-062	Désignation d'un référent déontologue								Unanimité

Le Maire
Ludivine RAVELEAU

